

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DASES 183 G** Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association ParADOxes

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer une convention avec l'association ParADOxes lui attribuant une subvention d'un montant de 35.000 euros pour son fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association ParADOxes, dont le siège social est situé au 50, rue Bichat – 75010 Paris, une convention dont le texte est joint à la présente délibération, ceci pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement de sa structure d'accueil pour adolescents.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 35.000 euros est attribuée à l'association ParADOxes (N° SIMPA : 16057) au titre de l'année 2018.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée sur le budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et est ainsi répartie :

- rubrique 412, destination 4120001, chapitre 65, nature 65748, pour un montant de 17.500 euros (2018\_03424)

- rubrique 421, destination 4213009, chapitre 65, nature 65748, pour un montant de 17.500 euros (2018\_03425)

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**